Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 18 janvier 2017

COMMUNIQUÉ

Alerte à la fraude

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie appelle à la vigilance les consommateurs calédoniens face à la suspicion de fraude de certaines plates-formes de dons se présentant sous couvert de financement participatif (crowdfunding).

Relayé sur les réseaux sociaux ou par « le bouche à oreille », le mode opératoire de ces plates-formes est toujours le même : à savoir l'organisation de réunions au cours desquelles on promet aux invités la réalisation de leurs projets personnels et/ou l'espérance de forts gains en numéraire grâce à l'intégration d'un réseau après versement d'un droit d'entrée d'environ 25 000 F.

Ces pratiques sont interdites par la réglementation.

À ce jour, environ 2 500 personnes auraient été victimes du système, pour un montant total estimé à 75 millions de francs en huit mois.

Les personnes victimes de ces agissements illégaux sont invitées à porter plainte auprès des forces de l'ordre (police ou gendarmerie) ou du procureur de la République, et se tourner vers les représentants de leur réseau, afin de connaître les dispositions leur permettant quitter la plate-forme et/ou d'obtenir le remboursement des sommes indûment versées.

Une fiche d'information est disponible sur le site de la direction des Affaires économiques du gouvernement, www.dae.gouv.nc, rubrique Protection du consommateur, pratiques interdites, fiche vente boule de neige.